

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et  
Patrimoine

Sous matière :  
Aliénations

**OBJET :**  
**VENTE DU**  
**TERRAIN,**  
**CADASTRE**  
**SECTION AP N°27,**  
**SITUE LIEUDIT**  
**« SAINTE**  
**CATHERINE » AU**  
**PROFIT DE**  
**MONSIEUR ET**  
**MADAME PONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 01.06.2016

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 01.06.2016

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **14 JUIN 2016**

Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations** :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
M. GRIMAUD Gérard donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme BARTHES Chantal,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,  
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 2015-391 du 16 décembre 2015 approuvant le principe de vente de la parcelle cadastrée section AP n° 27, située lieudit « Sainte Catherine » dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

La mise à prix de ce terrain, d'une superficie de 472 m<sup>2</sup>, a été fixée à 23 600 Euros net, conformément à l'avis du service France Domaine n° 2015-076V0417 du 8 septembre 2015.

Il informe l'assemblée du déroulement de la procédure de vente :

- Communiqué sur le site internet de la Ville : du 14 janvier 2016 au 6 avril 2016
- Panneau d'affichage sur le terrain par les services techniques municipaux : le 19 janvier 2016
- Annonces légales dans les journaux locaux (Indépendant et La Dépêche du Midi : les 1<sup>er</sup> et 3 février 2016)
- Réception des plis du 1<sup>er</sup> février 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2016 à midi par le service courrier et déposés dans un lieu sécurisé (4 offres)

- Ouverture et analyse des plis par la Commission Communale d'Aménagement du Territoire Communal : le 6 avril 2016
- Courriers adressés aux candidats pour les informer de la suite donnée à leur offre : le 11 avril 2016

Il indique que la Commission Communale d'Aménagement du Territoire Communal, dans sa séance du 6 avril 2016, a retenu l'offre la mieux disante (27 300 Euros), présentée par Monsieur et Madame Michel PONS, demeurant 2 rue Charles Vanel à Castelnaudary.

Monsieur le Maire propose de confirmer ce choix et sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer tous les documents afférents à cette vente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la vente du terrain cadastré section AP n°227 à Monsieur et Madame Michel PONS, au prix de 27 300.00 Euros net.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente, et notamment le compromis et l'acte de vente.

**PRECISE** qu'un bornage effectué par un géomètre expert définira exactement les limites du terrain. Les honoraires seront à la charge de la commune.

**PRECISE** que les honoraires du notaire seront à la charge des acquéreurs.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 07 juin 2016.

Ampliation faite le :  
**13 JUIN 2016**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**09 JUIN 2016**  
Par publication le :  
**14 JUIN 2016**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



**Hervé ANTOINE**





Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

Accusé de réception de Préfecture du 09/06/2016  
N°011-211100763-20160607-2016-129-DE